



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T11.001):

- 1- **QU'**à sa séance ordinaire tenue le lundi 6 avril 2020, le conseil municipal de la Ville de Daveluyville a présenté le projet de règlement no. 77 relatif au traitement des élus et que ce dernier remplace et abroge le règlement no. 517 de l'ancienne Ville de Daveluyville;
- 2- **QUE** le règlement projeté a uniquement pour but de changer la période de versement de rémunération des élus pour passer d'un versement mensuel à un versement deux fois par année;
- 3- **QUE** le conseil municipal prévoit adopter ce règlement dans le cours de la séance ordinaire à être tenue à 20 h, le lundi 4 mai 2020, à huis clos, par conférence téléphonique (Arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en raison de la pandémie COVID-19)
- 4- **QU'**une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Daveluyville au www.ville.daveluyville.qc.ca.

Pauline Vrain
Greffière